

CARTOGRAPHIE CITOYENNE

Siège social : 9 Aboubker Essedik Belvédère-1002, Tunis

Matricule Fiscal : 1596131B/N/P/000

RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS 2022

Société Lumière Audit, Formation & Conseils

Société d'Expertise Comptable-Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunis

B1-Immeuble Vincci-Avenue Hedi Noura-Ennacer-Ariana-Tunis

Tél/Fax : 70.830.090 – Cellulaire : +216.24.132.462

SOMMAIRE

	Page
<hr/>	
1. Avis du Commissaire Aux Comptes	
• Rapport Général sur les états financiers au 31 Décembre 2022	02
• Rapport Spécial	06
<hr/>	
2. Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2022	07
• Etat de la situation Financière	08
• Etat de Produits & des charges	09
• Etat de Flux de Trésorerie	10
<hr/>	
3. Notes aux états financiers	11
• Notes générales	12
• Notes de la situation Financière	14
• Notes sur l'état de Produits & des charges	16
<hr/>	

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet Lumière Audit, Formation & Conseils

Rapport Général du commissaire aux comptes

Sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022

ASSOCIATION « CARTOGRAPHIE CITOYENNE »

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de **l'association « CARTOGRAPHIE CITOYENNE »** qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total des actifs nets **38 699 TND** y compris un résultat net bénéficiaire de **13 910 TND**, un total net de la situation financière de **51 116 TND** et une trésorerie positive à la fin de l'exercice de **40 910 TND**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association « CARTOGRAPHIE CITOYENNE » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport financier

La responsabilité du rapport financier incombe au bureau directeur.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport financier par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport financier et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport financier semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport financier, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du bureau directeur pour les états financiers

Le bureau directeur est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au bureau directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au bureau directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.
Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport

parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière régissant les associations.

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres, préparés par l'association au titre de l'exercice 2021.

Tunis, le 20 Novembre 2023

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
P/LUMIERE AUDIT, FORMATION & CONSEILS
AYMEN DOGUI**

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

ASSOCIATION « CARTOGRAPHIE CITOYENNE »
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
EXERCICE CLOS AU 31/12/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	NOTES	31-déc-22	31-déc-21
AC1- Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	40 910	11 808
AC2- Autres actifs courants	3.2	2 401	8 665
AC3- Immobilisations financières	3.3	1 100	1 100
AC4- Immobilisations Corporelles	3.4	6 705	12 488
Total des Actifs		51 116	34 061

PASSIFS			
PA1- Concours bancaires & autres passifs financiers		-	
PA2- Autres Passifs Courants	3.5	12 418	8 492
PA3- Fournisseurs et comptes rattachés		-	-
PA4- Emprunts		-	-
Total des Passifs		12 418	8 492

ACTIFS NETS			
AN1- Subvention d'investissement		-	781
AN2- Excédents ou déficits reportés		24 788	29 531
AN3- Excédents ou déficits de l'exercice		13 910	-4 743
Total des Actifs Nets		38 699	25 569

TOTAL DES PASSIFS & ACTIFS NETS		51 116	34 061
--	--	---------------	---------------

ASSOCIATION « CARTOGRAPHIE CITOYENNE »
ETAT DES PRODUITS & DES CHARGES
Période allant du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

PRODUITS	NOTES	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
PR1- Revenus des activités et manifestations	4.1	15 000	-
PR2- Subventions de fonctionnement	4.1	225 240	148 970
PR3- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de L'exercice		-	-
PR4- Autres gains		15	-
Total des Produits		240 255	148 970
CHARGES			
CH1- Charges de personnel	4.2	140 186	76 732
CH2- Dotations aux amortissements	4.3	7 883	10 076
CH3- Autres Charges courantes	4.4	78 275	66 905
Total des Charges		226 345	153 713
EXCEDENT (DEFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE		13 910	-4 743

ASSOCIATION « CARTOGRAPHIE CITOYENNE »

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période allant du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Flux de Trésorerie lié aux activités courantes		
F1- Encaissement des revenus des activités et manifestations	15 000	-
F3- Encaissements des subventions de fonctionnement	225 240	148 970
F5- Décaissements des sommes versées aux fournisseurs	-68 853	-85 654
F6- Décaissements des rémunérations versées au personnel	-140 186	-76 732
F7- Autres décaissements des activités courantes	-	-
Flux de Trésorerie provenant des activités courantes	31 201	-13 416
Flux de Trésorerie lié aux activités d'investissement		
F8- Décaissement sur acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	-2 100	-2 569
F9- Encaissement sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
F9- Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-	-
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement	-2 100	-2 569
Flux de Trésorerie lié aux activités de financement		
Encaissement provenant des emprunts	-	-
Flux de Trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Variation de Trésorerie	29 201	-15 985
Trésorerie au début de l'exercice	11 808	27 793
Trésorerie à la clôture de l'exercice	40 910	11 808

ASSOCIATION « CARTOGRAPHIE CITOYENNE »

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022

NOTES D'ORDRE GENERAL

1- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association « CARTOGRAPHIE CITOYENNE » a été créée sous la forme d'association en Octobre 2018. Son activité consiste à faciliter l'accès des citoyens aux bases de données (statistiques, données publiques...) et contribuer ainsi au développement social et solidaire.

Le siège social est fixé à 009 Aboubaker Essedik, Belvédère, Tunis.

2- CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ont été élaborés en conformité avec les conventions comptables générales et professionnelles telles que prévues par la législation en vigueur.

Afin de favoriser l'utilité de l'information diffusée à travers les états financiers, il a été tenu compte des concepts fondamentaux tels que définis par le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

Les caractéristiques qualitatives et notamment la pertinence et la fiabilité qui constituent les qualités fondamentales sur lesquelles s'appuie le processus de décision sont basées sur les différentes conventions comptables définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 2006.

2.1- PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes de l'association « CARTOGRAPHIE CITOYENNE » sont tenus conformément aux dispositions et aux conventions comptables énoncées par le système comptable des entreprises 1996 (Arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996). Les états financiers qui en découlent sont le Bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie qui sont établis selon le modèle autorisé ainsi que les notes aux états financiers.

La présentation des états financiers de l'association « CARTOGRAPHIE CITOYENNE » n'a pas subi de changements par rapport à l'exercice précédent.

2.2- CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière sont présentées conformément au cadre conceptuel comptable. Les méthodes comptables retenues par l'association « CARTOGRAPHIE CITOYENNE » sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1996 par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.2.1- LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition en hors taxes Déductibles augmenté des frais directs.

Ces immobilisations sont amorties linéairement, et ce, selon les taux admis par la législation fiscale en vigueur.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

DESIGNATION	TAUX
- Matériel de transport	20%
- Equipements de Bureau & logiciels informatiques	15%/33%
- Matériel Informatique	33%

Les immobilisations nouvellement acquises ne sont amorties qu'à partir de la date de leur première utilisation.

Les immobilisations acquises à une valeur inférieure à 500 Dinars sont totalement amorties dès l'année de leur acquisition.

2.3- REGIME FISCAL

L'association « CARTOGRAPHIE CITOYENNE » est régie par les dispositions du droit commun et par les incitations fiscales spécifiques prévues pour les associations en Tunisie.

NOTES AU SITUATION FINANCIERE

3.1-LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2022, un solde égal à **40 910 DT** contre un solde égal à **11 808 DT** à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent ainsi :

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
BANQUE EED ET L'ASSOCIATION	40 854	5 303	35 551
BANQUE ROSA	47	6 396	-6 349
CAISSE L'ASSOCIATION	9	7	2
CAISSE EED	-	-	-
CAISSE ROSA	-	101	-101
TOTAL	40 910	11 808	29 102

3.2- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent un solde de **2 401 DT** au 31 décembre 2022, contre **8 665 DT** au 31 décembre 2021. Ils s'analysent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
FOURNISSEURS, AVANCES & ACOMPTES	300	3 714	-3 414
ETAT, IMPOTS & TAXES	2 101	4 951	-2 850
TOTAL	2 401	8 665	-6 264

3.3- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2021, les Immobilisations financières totalisent un solde de **1 100 DT** contre **le même solde** à la clôture de l'exercice 2021. Elles se composent des valeurs suivantes :

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021
CAUTIONNEMENT VERSE SUR LOYER	1 100	1 100
TOTAL	1 100	1 100

3.4- IMMOBILISATIONS

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations incorporelles & corporelles et des amortissements :

DESIGNATION	01/01/2022	VALEUR BRUTE		AMORTISSEMENTS		31/12/2022	VCN 31/12/2022
		ACQUIS/CESSION. 2022	31/12/2022	01/01/2022	DOTATION 2022		
SITE WEB	6 125	-	6 125	2 552	2 041	4 593	1 532
MOBILIER & MATERIEL DE BUREAU	7 371	-	7 131	3 904	1 210	5 114	2 258
MATERIEL INFORMATIQUE	20 475	2 100	22 575	15 027	4 631	19 658	2 916
TOTAL	33 972	2 100	36 072	21 483	7 883	29 365	6 705

3.5- AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élevant à **12 418 DT** au 31 décembre 2022 contre **8 492 DT** à la clôture de l'exercice précédent, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
RECEVEUR DES FINANCES	4 582	3 346	1 236
CNSS	7 835	5 146	2 689
TOTAL	12 418	8 492	3 926

NOTES A L'ETAT DES PRODUITS & CHARGES

4.1- PRODUITS

Au 31/12/2022, les produits se composent des revenus suivants :

<u>DESIGNATION</u>	31/12/2022	31/12/2021
<u>DONS ETRANGERS</u>		
ROSA	145 765	120 044
EED	-	-
PROMED	39 927	28 926
FDHM	43 007	-
Transfert EED	-3 459	
TOTAL	225 240	148 970

4.2- CHARGES DU PERSONNEL

Au 31/12/2022, les charges du personnel s'élèvent à **140 186 DT** contre **76 732 DT** au 31/12/2021, et se présentent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	31/12/2022	31/12/2021
SALAIRES DU PERSONNEL	119 848	65 600
CHARGES SOCIALES SUR SALAIRES	19 859	10 870
ACCIDENT DE TRAVAIL	479	262
TOTAL	140 186	76 732

4.3- DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisant **7 883 DT** au 31/12/2022, contre **10 076 DT** au 31/12/2021, se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	31/12/2022	31/12/2021
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	7 883	10 076
TOTAL	7 883	10 076

4.4-AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élevant à **78 275 DT** au 31/12/2022, Contre **66 905 DT** au 31/12/2021, se présentent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021
CONSULTANTS ET PERSONNEL EXTERIEUR A L'ASSOCIATION	17 212	30 111
DONS ACCORDES	-	-
REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	6 426	4 731
ELECTRICITE, EAU	994	956
LOYERS	15 333	15 333
ENTRETIEN ET REPARATION	-	1 297
PUBLICITE, PUBLICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES	6 344	335
FRAIS DE DEPLACEMENT, MISSIONS ET RECEPTION	27 594	7 423
FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATION	1 651	2 854
SERVICES BANCAIRES	1 035	691
FOURNITURES DE BUREAU ET ACHATS NON STOCKES DES MF	487	2 489
FOPROLOS	1 198	656
DROIT D'ENREGISTREMENT	-	25
AUTRES CHARGES	-	4
TOTAL	78 275	66 905